



Dossier n° AP0421682500001

Déposé le : 22/01/2025

Demandeur : LA SOURCE DE BIEN-ETRE
Représentée par Monsieur REY Lucas

Adresse : 13 Rue du Vieux Moulin
42410 PELUSSIN

Références cadastrales : AP 50

ARRÊTÉ

Autorisation de pose d'enseignes et de stores au nom de la commune de PELUSSIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles R 112.3,

Vu la loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes et le décret n° 82.211 du 24 février 1982 portant règlement national des enseignes et fixant certaines dispositions relatives aux préenseignes,

Vu la demande déposée le 22 /01/2025, enregistrée sous le n° AP 0421682500001 aux termes de laquelle Mr Lucas REY, agissant pour le compte de SMCR La Source de bien-être, sollicite l'autorisation de la pose d'enseignes,

Vu l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 10/02/2025,

CONSIDERANT que cette enseigne ne respecte pas les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France,

ARRETE

Article 1 : Suite à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, les enseignes situées au, ne sont pas autorisées pour les motifs suivants :

- Les enseignes composées d'un lettrage sur un fond coloré ne sont pas autorisée,
- Les enseignes drapeau situées au-dessus du niveau du plancher du premier étage ne sont pas autorisées,
- L'enseigne bandeau propose des proportions et un format qui ne contribuent pas à une mise en valeur de la façade.
- L'enseigne est constituée d'information autre que de l'identité commerciale (texte) et d'une illustration discrète.

Article 2 : Un nouveau projet tenant compte des remarques ci-dessus sera présenté par le pétitionnaire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Pélussin, le 12/02/2025

Le Maire

Michel DÉVRIEUX



